

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
M. Th. WAUTERS, Directeur ff.
*Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : FB/ 2264-0013/06/2013-298PU
N/Réf. : GM/SBK2.14/s.542
Annexe : 1 document A3

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 147. Maison des Arts (ancien château Eensens – Terlinden). Restauration des salons du rez-de-chaussée.

Avis de principe de la CRMS.

(Gestionnaire du dossier : Mme Fr. Boelens)

En réponse à la demande de la DMS du 7 août 2013, reçue le 9 août, nous vous communiquons l'avis de principe émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 septembre 2013 concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles – Capitale du 9 novembre 1993 classe comme monument la « Maison des Arts » (ancien château Eensens – Terlinden), sise chaussée de Haecht 147 à Schaerbeek, et comme site le jardin de ce bâtiment. Le classement comme monument comprend les façades, les toitures, la salle à manger, le salon vert et le salon rouge. Une demande d'extension de classement à plusieurs espaces du rez-de-chaussée (la bibliothèque ; le hall d'entrée ; l'escalier principal avec son palier et la véranda) a été introduite par la Commune à la DMS le 15 juillet dernier. Celle-ci l'a transmise au Gouvernement pour prise d'acte.

La Commune désire procéder à la restauration des décors des quatre salons les plus prestigieux du rez-de-chaussée, à savoir l'ancienne grande salle à manger, le salon rouge, le salon et la bibliothèque. Le dossier introduit pour avis de principe comprend:

- une note historique ;
- un reportage photographique ;
- les plans de relevés de la situation existante ;
- l'identification des matériaux constitutifs des décors et le relevé des pathologies ;
- une étude matérielle et technique des salons concernés ;
- un audit de stabilité
- le récapitulatif des travaux prévus.

Ceux-ci porteraient sur :

- . la restauration de l'ensemble des décors (plafonds, murs, menuiseries et planchers) de la salle à manger, les salons rouge et vert et la bibliothèque ;
- . la réalisation d'une étude stratigraphique complémentaire pour chacune de ces pièces sous forme d'une bande verticale de 20 cm sur toute la hauteur de chaque pièce ;
- . le remplacement du simple vitrage des châssis par un vitrage feuilleté plus performant aux niveaux acoustique et thermique ;
- . la mise en place d'un système anti-intrusion et la mise en conformité des installations électriques ;
- . la réalisation de sondages pour examiner les désordres au niveau de la stabilité ainsi que le traitement et/ou le remplacement de certains éléments structurels.

La CRMS se prononce comme suit sur les études fournies et sur les propositions d'interventions qui sont proposées au stade actuel de l'étude.

Restauration des 4 salons du rez-de-chaussée :

De manière générale, la CRMS encourage la Commune dans sa démarche pour valoriser l'intérieur des pièces les plus représentatives de la Maison des Arts. En ce qui concerne les quatre salons du rez-de-chaussée, elle apprécie l'intention de procéder à une restauration globale de ces pièces sur base d'études préalables qui ont pour partie déjà été réalisées. Elle félicite également le bureau d'étude pour la qualité des relevés des intérieurs qui constituent une excellente base de travail pour développer le projet de restauration.

En ce qui concerne l'étude stratigraphique, celle-ci comprend déjà certaines propositions concrètes de restauration. Ainsi, on propose des époques de référence spécifiques pour chacune des pièces concernées, à savoir :

- pour la salle à manger : restauration des décors existants qui sont en excellent état et qui datent vraisemblablement de l'époque de la construction de cette pièce (1865-67) ; le plafond a connu un surpeint (réalisé en 1885-1890-91 ?) quasiment identique à la première intervention, qu'on propose de conserver;
- pour le salon Louis XVI (salon vert ou petit salon) : retour à la polychromie originale de 1826 (gammes de saumon et beiges, dorures);
- pour le salon Louis XV (salon rouge) : retour à la polychromie originale de 1826 (gammes de rose-gris et beiges, dorures);
- pour la bibliothèque : retour à la polychromie originale datant de la construction de la bibliothèque en 1865-67 (gammes de noir et de brun marron).

Dans la présente demande, on propose en outre de compléter l'étude stratigraphique déjà effectuée par de nouveaux sondages stratigraphiques très considérables qui prendraient la forme d'une bande verticale de 20cm de largeur sur toute la hauteur des pièces concernées.

La CRMS formule les questions et remarques suivantes quant à ces propositions.

De manière générale, elle s'interroge sur le parti formulé dans l'étude stratigraphique de restituer la polychromie des pièces selon les différentes phases historiques qui ont marqué l'évolution du bâtiment. Les propositions montrent certaines contradictions qui ne sont pas résolues au stade actuel du dossier. Ainsi, la proposition de retourner pour les salons Louis XV et Louis XVI à leur polychromie de 1826 ne tient pas compte du fait que la configuration de ces salons a vraisemblablement été modifiée lors de l'agrandissement du château en 1865-67 (ajout de portes vers les nouvelles pièces ?). L'étude des toiles tendues débouche elle aussi sur des propositions contradictoires avec celles émises dans l'étude stratigraphique. Par exemple, pour le salon Louis XVI, cette étude propose de conserver les toiles tendues qui dateraient de 1892, tandis que l'étude stratigraphique suggère de restituer la polychromie de 1826.

Au vue de ces contradictions et en l'absence d'un fil conducteur précis, cohérent et dûment justifié pour la restauration de l'ensemble des pièces, la CRMS ne peut valider ces propositions au stade actuel de l'étude. Elle demande de poursuivre la réflexion sur le choix

de l'époque de référence devant guider la restauration de ces 4 locaux. Ce choix devrait être cohérent et prendre en compte l'ensemble de ces pièces et de leur évolution chromatique par phase historique. Il conviendrait de choisir la phase la plus pertinente (et la mieux documentée) pour l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée, dans une organisation spatiale proche de celle qui existe toujours aujourd'hui.

A cette fin, la CRMS préconise de réaliser des simulations de mise en couleur de ces 4 pièces, en prenant comme base les relevés détaillés des décors qui ont déjà été effectués. En indiquant les schémas chromatiques sur ces relevés, on prendra toute la mesure du résultat escompté ainsi que des lacunes dans la connaissance des décors correspondants à une phase historique bien déterminée. Cette manière de travailler permettra également de mieux définir les sondages complémentaires qui devront encore être réalisés. Dans ce cadre, il semble peu pertinent de procéder d'office à la réalisation de « tranchées » stratigraphiques de 20cm sur toute la hauteur des pièces (sans préciser sur quelle séquence ce dégagement devrait se focaliser). Non seulement il s'agirait d'un examen très coûteux, mais les résultats risquent surtout de ne pas fournir les informations voulues. **Selon la CRMS, il serait donc plus adéquat de procéder à des sondages complémentaires ponctuels lorsqu'une vision globale plus précise sur l'époque de référence sera établie.**

Il est évident que ces sondages devront être confiés à des spécialistes en la matière, tout comme, dans une phase suivante, l'exécution des travaux selon des techniques et avec des produits adéquats.

Remplacement du simple vitrage

Dans le dossier, on exprime l'intention de **remplacer le simple vitrage des châssis par un vitrage feuilleté plus performant au niveau acoustique et thermique**. Cette intervention est toutefois très peu documentée. Est-elle uniquement prévue dans les 4 pièces concernées ou dans les châssis du rez-de-chaussée ? Dans ce cas, la lecture des façades risque d'être perturbée par la présence de différents types de verre, ce qui serait difficilement admissible. **Si le remplacement des vitrages s'avérait être pertinent (quel serait, par ex. à condition de calculer le gain en termes d'énergie et l'influence sur l'acoustique) et s'il était réalisable sur le plan technique (détails à soumettre), il semblerait alors judicieux de l'étendre à la totalité de l'immeuble.** En tout état de cause, une vérification du coefficient U des murs devrait également être effectuée pour pouvoir le comparer avec celui des nouveaux vitrages et pour s'assurer que ce remplacement n'entraînera aucune nuisance au niveau des murs (développement de moisissures dues à la condensation sur les parois les plus froides). Un relevé précis à grandeur réelle devrait également être dressé afin d'observer l'impact de cette modification sur les châssis.

Audit de stabilité

Un audit de stabilité a été effectué sur le bâtiment ; celui-ci a relevé que :

- les planchers sont en bon état à l'exception de ceux du premier étage qui seraient contaminés par des insectes. Un traitement adéquat devrait être proposé pour traiter les parties contaminées. L'audit signale, par ailleurs, qu'un **examen supplémentaire par une firme spécialisée** devrait encore être effectué.

- Un tassement s'est peut-être produit dans la tour (dans angle de gauche où un affaissement de la tablette de cuisine a été constaté). Les murs de fondations ne présentent cependant pas de fissures. Les investigations extérieures n'étant pas entièrement concluantes, **le bureau de stabilité propose de faire des sondages par l'intérieur au niveau de la cuisine (démontage de la tablette de cuisine). Les sondages destructifs devront être limités au maximum et on prévoira les réparations nécessaires pour remettre les endroits sondés en état.**

- les profils métalliques du plafond (?) des caves sont indiqués comme « extrêmement » corrodés. Au stade actuel, on prévoit leur remise en état (sablage ; peinture anticorrosion ; peinture intumescente). **L'état de ces éléments ainsi que les interventions nécessaires devront être précisés.**

- les fondations du bâtiment sont posées sur un bon sol (examen de la carte géotechnique du sol et sondages révélant les capacités de portance du sol).

Placement d'un système anti-intrusion et mise en conformité des installations électriques

Le dossier comprend un rapport du SIAMU du 18 septembre 2011 qui attire l'attention sur la difficulté d'intervenir en cas d'incendie du fait que la maison est située en intérieur d'îlot et seulement reliée à la chaussée de Haecht via un couloir relativement étroit inaccessible aux échelles et aux autopompes. Dès lors, il y a lieu de prévoir un système d'alerte performant (anti-intrusion et détection incendie), un éclairage de secours et des pictogrammes. Il est aussi nécessaire d'évacuer les encombrants et produits dangereux stockés au second étage et de protéger les sous-sols par une porte anti-feu et par d'autres dispositifs. Un devis a été fourni pour ces installations par une firme spécialisée. .

Au stade actuel de l'étude, les documents introduits ne permettent pas d'évaluer l'ampleur des travaux et l'impact de ces dispositifs sur le bâtiment. **De manière générale, la CRMS préconise de limiter autant que possible ce type de dispositifs et de veiller à la discrétion des modèles et leur bonne intégration dans les décors existants. L'ensemble des détails et des plans détaillés (plans ; élévations ; repérage sur photos) devront préciser pour chaque espace concerné l'implantation des appareils proposés et les câblage qu'ils supposent.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Boelens + par mail à Fr. Boelens, Th. Wauters, P. Piéreuse, M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger.

Annexe : Brève historique du bâtiment

L'immeuble dans son état présent est le résultat de plusieurs phases de construction ; agrandissement et transformation :

- le noyau le plus ancien remonte à 1826 : cette année, Ch. Eenens et son épouse, drapiers à la Vieille Halle au Blé, font construire leur maison sur des terrains s'étendant de la chaussée de Haecht à la rue de la Poste. Comportant deux étages et cinq travées, elle correspond à la partie centrale de la construction actuelle.

- entre 1865 et 1867, leur fils, le Général Alexis-Michel, héritier de la maison, l'a fait agrandir en construisant les deux ailes latérales et en réorganisant en conséquence la distribution intérieure (et la décoration) : au rez-de-chaussée, la nouvelle aile gauche accueille la grande salle-à-manger ; la petite salle-à-manger et l'escalier de service tandis que l'aile symétrique à droite abrite la bibliothèque. Le vestibule d'entrée est réaménagé avec le grand escalier encore présent aujourd'hui. Les salons sont redécorés.

- pendant la période comprise entre 1885 et 1890/91, des travaux d'aménagement intérieur sont encore entrepris par la fille du Général, Thérèse, et son mari, G. Terlinden : modification du vestibule d'entrée ; ré-aménagement de la bibliothèque, de la grande salle à manger, de la petite salle-à-manger, du salon Louis XVI (« vert ») et du salon Louis XV (« rouge »).

En 1899, ils firent construire la tour.

À cette époque, une importante verrière est ajoutée devant la partie centrale sur toute la hauteur de la façade du côté de la chaussée de Haecht.

Dans les années 1930, le vestibule d'entrée est encore remanié.

- en 1950, la commune acheta le bâtiment et son jardin à la famille Eenens – Terlinden qui en fut donc propriétaire pendant plus de 120 ans. La verrière de la façade avant est démontée à cette époque et les salons sont remis en peinture. La plupart du mobilier et la collection de livres encore présents sont disséminées. Le jardin fut redessiné à la faveur de cette reprise. La commune y logea son service culturel qui y réside encore aujourd'hui (ainsi que différentes ASBL et ateliers d'enseignement artistique). Le bâtiment accueille des expositions, des conférences et des concerts.

Depuis, différents travaux ont été réalisés par la Commune :

- . 1979 : travaux de restauration de l'enveloppe extérieure (toitures, enduits, châssis, etc).
- . 1980 : réfection des tapisseries et peintures du salon « rouge ».
- . 1993 : entretien et remise en état des façades (nettoyage ; rejointoyage ; réparation des enduits ; peinture des menuiseries et des ferronneries ; ...).
- . 1997 : réfection des toitures AG d'autorisation du 17 octobre 1996 sur base de l'avis conforme favorable émis par la CRMS en séance du 7 février 1996 ; chantier exécuté au courant de 1997) ;
- . 2005 : mise en conformité de l'installation électrique (PU du 14/11/ 2005 - avis conforme favorable émis par la CRMS le 09/06/2005 ;).
- . 2009 : restauration des menuiseries extérieures (permis unique du 26/03/2009 - procédure de minime importance).